

Compte-rendu de la réunion des représentants de proximité du 4 mai 2020 Covid 19

Présents :

Pour la direction : Isabelle Staes directrice régionale, Marilyne Camacho responsable des ressources humaines, Laurent Disdier chef de centre, Jérôme Dalet responsable IMG et Anne De Geoffroy secrétaire de direction antenne Provence-Alpes

Pour les représentants de Proximité : Sandrine Bort, Valérie Smadja, Sébastien Lebailly, Rémy Dupont et Marc Civallero

En préambule la directrice régionale, a rappelé en une phrase la politique de FTV en ce début de mois de mai : « *Ce qui est sûr c'est que le 11 mai nous ne bougeons pas...on réfléchit seulement pour l'instant à la réouverture des locales et de Vaqui, l'émission en langue régionale, pour la mi-juin* » Elle rajoute « *réfléchir ne veut pas forcément dire que nous allons le faire* »

La direction nous a expliqué qu'elle était en train de faire un état des lieux des effectifs des locales et qu'elle devra tenir compte pour leur réouverture des salariés vulnérables et ceux en garde d'enfants mais aussi des emplois vacants, donc pas certain qu'il y ait les effectifs disponibles. Pour Vaqui, là il faudra tenir compte de la situation de la Fabrique, les tournages se faisant beaucoup avec les techniciens de la production.

1-Mode de garde enfants :

Ce paragraphe concerne les salariés dont la présence est « indispensable » en cette période de travail en mode dégradé .

Essentiellement les monteurs, les vidéos, les OPS, les scriptes et les journalistes qui peuvent être mobilisés à tout moment et doivent donc poser des jours « garde enfant » pour être sûr de ne pas être mobilisés .

Pour ces salariés, France TV ayant fait le choix de ne pas utiliser le chômage partiel, ils seront en absence autorisée payée .

Après le 11 mai (date de réouverture de certains établissements scolaires), les salariés concernés devront remplir une attestation sur l'honneur (fournie par la RH) justifiant que l'établissement de l'enfant ne peut pas l'accueillir. Il faudra également prouver que le conjoint(e) ne peut garder l'enfant.

Si l'établissement scolaire peut accueillir l'enfant mais que c'est le choix du parent de ne pas le scolariser, alors il faudra poser des congés payés .

2-Concernant les salariés vulnérables :

Ils ne sont pas autorisés à revenir sur site avant le 15 juin. Ils seront également en absence autorisée payée .

3- « indemnisation » intermittents par FTV :

Selon la RRH, Marilyne Camacho « *jusqu'au 6 avril tout le monde a été payé* » comprendre tous les intermittents qui avaient des engagements ont reçu leur salaire. Jusqu'à cette date les contrats sont valorisés à hauteur de 8h la journée et comptent pour le renouvellement des droits.

Pour la suite (avril et peut-être mai) la direction s'oriente vers « une indemnisation » et non plus un salaire, pour tous les intermittents qui avaient des engagements sur des jours de travail.

Le système n'est pas finalisé mais voilà en résumé, toujours selon la RRH, comment va se dérouler la procédure : une plateforme gérée par Audiens va enregistrer les indemnités chômage de chaque intermittent concerné. (exemple : j'ai reçu 800 euros d'indemnité de pôle emploi alors que je devais toucher 1000 euros de salaire , je les déclare sur la plateforme, Audiens transmet directement à FTV le différentiel dû au collaborateur , soit dans cet exemple 200 euros). Vous devez attendre le versement de pôle emploi avant d'entamer la démarche. Les indemnités versées par FTV ne seront pas comptabilisées en heures travaillées, elles ne compteront pas pour le renouvellement des droits.

Maryline Camacho, nous a part ailleurs indiqué, que la direction ferait une communication officielle lorsque le dispositif sera opérationnel.

4- Editorial :

Certains journalistes ont souhaité interpeller la direction sur la mise en sommeil du magazine « Enquêtes de Région » pendant la crise sanitaire. Ce magazine traite en format long, 26 minutes en général, des thématiques d'actualité. Les journalistes font remarquer que les sujets ne manquent pas : les soignants, le confinement dans les quartiers ou les campagnes, la solidarité, la créativité, les agriculteurs, l'hydroxychloroquine.....

Réponse de la direction : « *La réponse est simple, nous ne sommes pas en capacité aujourd'hui de détacher des équipes sur ce magazine. Je ne peux déroger à la règle de trois équipes par antenne et nous en avons besoin pour le journal. De plus ces thématiques sont traitées dans nos journaux. Peut-être que si l'évolution de la crise le permet nous l'envisagerons* »

5-Sur les matinales France bleu diffusées sur France 3

FBP, France Bleu Provence reprend mi-mai en mode dégradé.

Les conditions sanitaires nécessitent l'utilisation de tous les studios radio par les journalistes. De ce fait le studio équipé des caméras sera pris donc inutilisable pour la retransmission sur France 3. La situation restera comme ça jusqu'à là mi-juin au moins. A ce moment là un nouveau point sera fait.

Si à cette période FBP n'est plus en mode dégradé , la diffusion des matinales sera envisageable . Mais rien n'est acté.

En Bref :

Masques en tissus :

Une distribution de masques en tissus pour les salariés de FTV est toujours prévue. A quelle échéance ? Pour quel usage ? On ne le sait pas encore. Pour l'heure la direction, privilégie toujours sur site, les masques chirurgicaux.

Prochaine réunion de l'instance de proximité lundi 11 mai.

**Faites parvenir vos questions aux représentants de proximité :
Sandrine Bort, Valérie Smadja, Eliane Dos-Santos, Philippe Perrot,
Sébastien Lebailly, Rémy Dupont et Marc Civallero**

Prenez soin de vous et de vos proches